

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLENAY**

**Séance du mardi 28 janvier 2025**

Nombre de Conseillers  
Afférents au Conseil : 13  
Présents : 08  
Votants : 10

**Présents** : Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Katia DUSSAPIN Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, William TAILLANDIER.

Date de la convocation :  
22 janvier 2025

**Excusés avec pouvoir** : Christelle JOIE pouvoir à Marina DUPUY, Julien JOURDAINE pouvoir à Mireille CHARBY.

Date d'affichage :  
22 janvier 2025

**Excusés sans pouvoir** : Caroline LALEVÉE LESAGE, Jean-Michel CAREL, Stéphane PETIT.

**Secrétaire de séance** : Michel CANTENEUR

**DELIBERATION N° 2025-05**

**OBJET : Indemnisation de sinistre – choc de véhicule contre la gouttière du bâtiment de l'école maternelle.**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une dégradation sur la gouttière du préau de l'école maternelle donnant sur le terrain du voisin M. et Mme Dezelut lors de travaux chez lui.

Une déclaration de sinistre a été enregistré auprès de l'assurance « Groupama » de la commune pour la réparation et la descente de gouttière.

L'indemnisation a été réceptionné en mairie sous forme de chèque de l'assurance Groupama d'un montant de 568.44 € correspondant au devis transmis de l'entreprise D2R rénovation 31 rue des saules 18190 Châteauneuf sur Cher.

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'encaissement de ce chèque.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'encaisser le chèque de l'assurance Groupama d'un montant de 568.44 € correspondant au remboursement de sinistre susmentionné.

Pour extrait certifié conforme,  
Vallenay, le 28 janvier 2025

Le secrétaire de séance  
Michel CANTENEUR



Le Maire,  
Marina DUPUY

